



# LE DISPOSITIF GUID'ASSO EN OCCITANIE

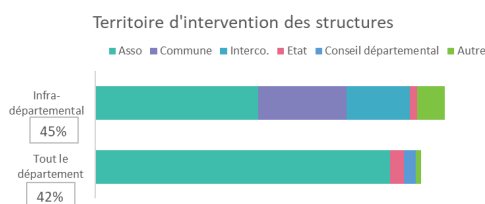
Démarche coconstruite entre les services de l'État et Le Mouvement Associatif, Guid'Asso a vocation à structurer un réseau de proximité d'acteurs de l'appui à la vie associative. Composé de structures locales diverses (associations, institutions, mairies, etc.), ce réseau doit permettre l'interconnaissance entre acteurs et la montée en compétence de chacun. L'objectif est de garantir une réponse adaptée et de qualité, sans condition, selon le principe d'universalité et de gratuité, à toute personne désireuse de s'informer ou investie dans la vie associative (bénévoles, dirigeants associatifs, porteurs de projet, collectivités) quels que soient le domaine d'intervention et le territoire d'implantation. La lisibilité est assurée par les quatre marques Guid'Asso : orientation, information, accompagnement généraliste, accompagnement spécialiste.

En Occitanie, cette démarche s'est déployée à partir de 2022 avec la mise en place des coanimations, d'abord au niveau régional puis départemental. Les coanimations sont composées des services de l'État compétents (réseau « jeunesse, engagement, sports » JES) et d'un ou plusieurs partenaires associatifs selon les départements. En 2023, un état des lieux des structures venant en appui aux associations a été effectué dans chaque département, phase préalable au déploiement des marques Guid'asso (cf. encadré). Cette publication présente les résultats à l'échelle de la région et fait le point sur le déploiement de la démarche en Occitanie.

## Principaux résultats de l'état des lieux

Cette phase s'est déroulée en 2023 en tenant compte du rythme de la mise en œuvre par les coanimations départementales (binôme SDJES et association(s) porteuse(s) de la coanimation). A travers différents moyens de communication choisis par les coanimations départementales pour faire connaître ce nouveau dispositif (réunions locales, sites internet, mailing, etc.), les structures réalisant un appui aux associations étaient invitées à répondre à un questionnaire en ligne. Ce dernier a été conçu par un groupe de travail national. L'objectif, au-delà d'une connaissance plus fine des acteurs de l'appui, était de pouvoir recueillir une information territoriale homogénéisée sur l'ensemble du territoire national. En Occitanie, 402 structures réalisant au moins une des 4 missions listées ont répondu.

### ■ Profils des structures répondantes



La majorité des structures (72%) sont des associations dont 90% sont affiliées à un réseau ou à une fédération. Les structures publiques impliquées (23%) sont pour près de la moitié des mairies et un tiers des intercommunalités.

- 45% des structures interviennent à un niveau infra-départemental : on retrouve les collectivités locales (mairies, intercommunalités, ...) et les associations (cf. graphe ci-contre).
- 42% interviennent à l'échelle départementale : ce sont essentiellement des associations (90%).
- 7% interviennent sur l'ensemble de la région, quelques-unes en interdépartemental.
- 70% des structures déclarent intervenir en quartier politique de la ville (QPV), zone de revitalisation rurale (ZRR) ou les 2.



## Les 4 MISSIONS du réseau Guid'Asso

### Guid'Asso Orientation

- Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets qui lui font part de questions
- Connaît les structures d'appui (information/accompagnement) qui peuvent être ressources pour ces usagers
- Oriente les associations vers ces structures avec un contact

### Guid'Asso Accompagnement généraliste

- Accompagne les associations ou les porteurs de projets de façon transversale sur tous les sujets vie associative
- Accueille, évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés
- Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire
- Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau.
- Peut en outre concevoir et mettre en place des formations.
- Consacre environ 0,5 à 1 ETP à cette mission.

### Guid'Asso Information

- Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets sur son territoire.
- Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative
- Est en mesure d'expliquer les démarches essentielles
- Si besoin, oriente vers une structure d'accompagnement

### Guid'Asso Accompagnement spécialiste

- Accompagne les associations ou les porteurs de projets sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique
- Évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés
- Mobilise les ressources et s'associe à d'autres acteurs si nécessaire
- Apporte son expertise à la vie du réseau.
- Peut en outre concevoir et mettre en place des formations

## Quels sont les critères ou conditions définis par les structures pour bénéficier d'un appui ?

Critère « Secteur d'activité » :	57% s'adressent aux associations de tous secteurs : si les collectivités locales s'adressent majoritairement à des associations de tous secteurs, un peu plus de la moitié des associations viennent en appui à des associations de certains secteurs en particulier : jeunesse et éducation populaire, sport, culture, loisirs et vie sociale, social et solidarités, etc.
Critère « projet » :	80% s'adressent aux associations créées ou en cours de création
Critère « emploi » :	92% s'adressent aux associations qu'elles soient employeuses ou non
Critère « territoire/affiliation » :	46% s'adressent à toutes les associations sans conditions particulières 36% ne s'adressent qu'aux associations de leur territoire

71% des structures répondantes n'ont aucun **label** existant concernant l'appui aux associations au moment de l'enquête. Une centaine de structures, essentiellement associatives, ont au moins un des labels suivants : centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), dispositif local d'accompagnement (DLA), point d'appui à la vie associative (PAVA), point d'appui au numérique associatif (PANA), tiers de confiance Impact Emploi. Les PAVA sont significativement plus présents dans le Gers et en Lozère. Le lien avec France Services apparaît surtout dans les Hautes-Pyrénées où les collectivités ont été très mobilisées au moment de l'enquête.

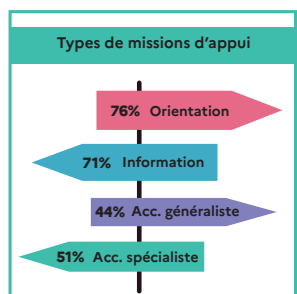
### ■ Les modalités d'accueil et de contacts

La majorité des structures répondantes propose une pluralité de **modes d'accueil** combinant accueil physique, numérique et téléphonique (accueil physique principalement sur rendez-vous).

Pour 75% des structures répondantes, le **service d'appui** proposé aux associations est gratuit. Ce n'est pas le cas pour certaines associations qui apportent un appui seulement à leurs adhérents par exemple.

Plus de la moitié des structures (55%) propose des ressources supports de type flyer, fiche d'information, site internet ou blog, qui pourront être mobilisées par les acteurs du réseau Guid'Asso afin de construire des outils communs.

### ■ Les missions d'appui proposées selon la définition Guid'Asso



- Les  $\frac{3}{4}$  des structures déclarent assurer une mission d'**orientation**
- 71% une mission d'**information**.
- La moitié assure une mission d'accompagnement **spécialiste**, 44% **généraliste**
- 1 structure sur 5 déclare assurer l'ensemble des **4 missions**,
- 1 structure sur 5 déclare assurer **1 seule des 4 missions**.

Remarque : ces éléments sont « déclaratifs » de la part des structures répondantes

Les structures associatives sont présentes en grande majorité sur tous les types de missions. De manière assez logique, les structures labellisées sont plutôt positionnées sur les missions d'accompagnement généraliste (39%) ou spécialiste (33%). Les collectivités locales (intercommunalités/mairies) assurent plutôt des missions d'orientation et/ou d'information.

### ■ Les ressources humaines dédiées aux missions d'appui

Près des  $\frac{3}{4}$  des structures mobilisent **moins de 1 à 2 salariés en équivalent temps plein (ETP)** sur les missions d'appui qu'elles effectuent. Cette part est quasi la même quelque soit le type de mission réalisé.

17% n'ont **aucun ETP dédié**. Cette proportion est deux fois plus faible pour les deux missions d'accompagnement par rapport aux missions orientation/information. C'est d'ailleurs pour ces deux types d'accompagnement que l'on observe une proportion plus élevée de structures ayant 3 ETP et plus (jusqu'à 19% pour accompagnement généraliste et 15% pour spécialiste), ce qui illustre la présence d'équipes dédiées.

38% des structures recourent également à des **intervenants extérieurs** (moins d'une fois par mois en très grande majorité) et 73% des répondants de statut associatif ont recours à des **bénévoles** pour la mission d'appui (occasionnellement, régulièrement) sur l'ensemble des missions.

## ■ Financements, partenariats et réseaux pour l'appui aux associations

Dans le cadre de leurs missions d'appui, les structures travaillent avec différents acteurs : les services de l'État et les intercommunalités/communes sont cités à 80%, puis les Conseils départementaux (68%), les organismes en lien avec une mission de service public (CAF, MSA, Pôle emploi, missions locales, maisons France services, etc. : 61%) et le Conseil régional (43%). Partenaires opérationnels dans le cadre des missions d'appui, ce sont aussi souvent des partenaires financiers. D'autres aides publiques sont également mobilisées : fonds européens (FEADER, FSE, LEADER), FNADT pour France Services, Fondation de France pour un accompagnement en itinérance par exemple.

Dans le cadre des subventions État aux associations, 24% déclarent bénéficier de **subventions Fonjep** pour assurer leur mission d'appui ; 29% déclarent bénéficier d'une **subvention dans le cadre du FDVA1** (formation des bénévoles) ; et 40% indiquent avoir reçu une **subvention dans le cadre du FDVA2** (aide au fonctionnement ou aux nouveaux projets). D'autres aides de l'Etat en lien avec une thématique spécifique (emploi, QPV...) ou un secteur (sport, culture, etc.) complètent ce panel : Agence nationale du sport, DREETS/DEETS, Agence nationale Cohésion des territoires, DRAC, Préfectures.

Localement, la moitié des structures travaillent déjà en réseau avec des structures labellisées (CRIB, DLA, etc.) et d'autres partenaires associatifs locaux.

### LES PERSPECTIVES de développement de la mission d'appui

58% des structures envisagent de **développer la mission dans les trois ans**, 30% ne savent pas encore comment se positionner. Parmi celles qui envisagent de développer la mission, **plus de la moitié souhaitent développer le niveau d'expertise et/ou diversifier les types d'appui**. Moins d'un quart envisagent de développer la couverture géographique de son intervention.

### LES BESOINS exprimés pour assurer la mission d'appui

En plus des besoins humains et financiers toujours majoritaires, le besoin de connaissances et d'informations, le besoin de **partage d'expérience** et de **mutualisation** et le besoin d'**être plus visible/mieux identifié** sont cités chacun par **un tiers des structures**, ce qui correspond bien aux objectifs et enjeux de Guid'Asso.

## Où en est-on de la démarche en Occitanie ?

Le dispositif entre dans une phase de déploiement sur l'ensemble régional avec des dynamiques hétérogènes liées à la réalité et à l'histoire de l'accompagnement associatif dans chaque département.

Ces premiers mois de travail ont évidemment révélé une grande diversité et une réelle richesse de nos territoires tant dans les approches du fait associatif que des actions de soutien réalisées au plus près des associations locales. Il nous appartient de faire de cette richesse une force au moment de construire une approche harmonisée de cette fonction d'accompagnateur de la vie associative locale en région.

Sans remettre en question l'histoire des territoires, des réseaux et des stratégies mises en œuvre ici et là, Guid'Asso vient porter une marque déposée par l'État afin d'assurer une égalité et une gratuité d'accès pour les associations locales à des services d'information, de conseil et d'accompagnement de qualité qui leur sont dédiées et ce quelque soit son territoire de vie.

Guid'Asso devient ainsi un espace d'équilibre dans l'accès aux services, une mission d'intérêt général pour promouvoir et accompagner sans conditions, quel que soit l'endroit.

Porter le Fait Associatif comme pilier de la démocratie est un enjeu majeur et notre intention est de fédérer tous les acteurs autour d'un objectif commun : préserver la liberté de s'associer et valoriser les engagements de tout citoyen. Les objectifs poursuivis par le déploiement de Guid'Asso doivent nous permettre de rassembler nos diversités et nos richesses afin de « faire ensemble » malgré les complexités rencontrées.

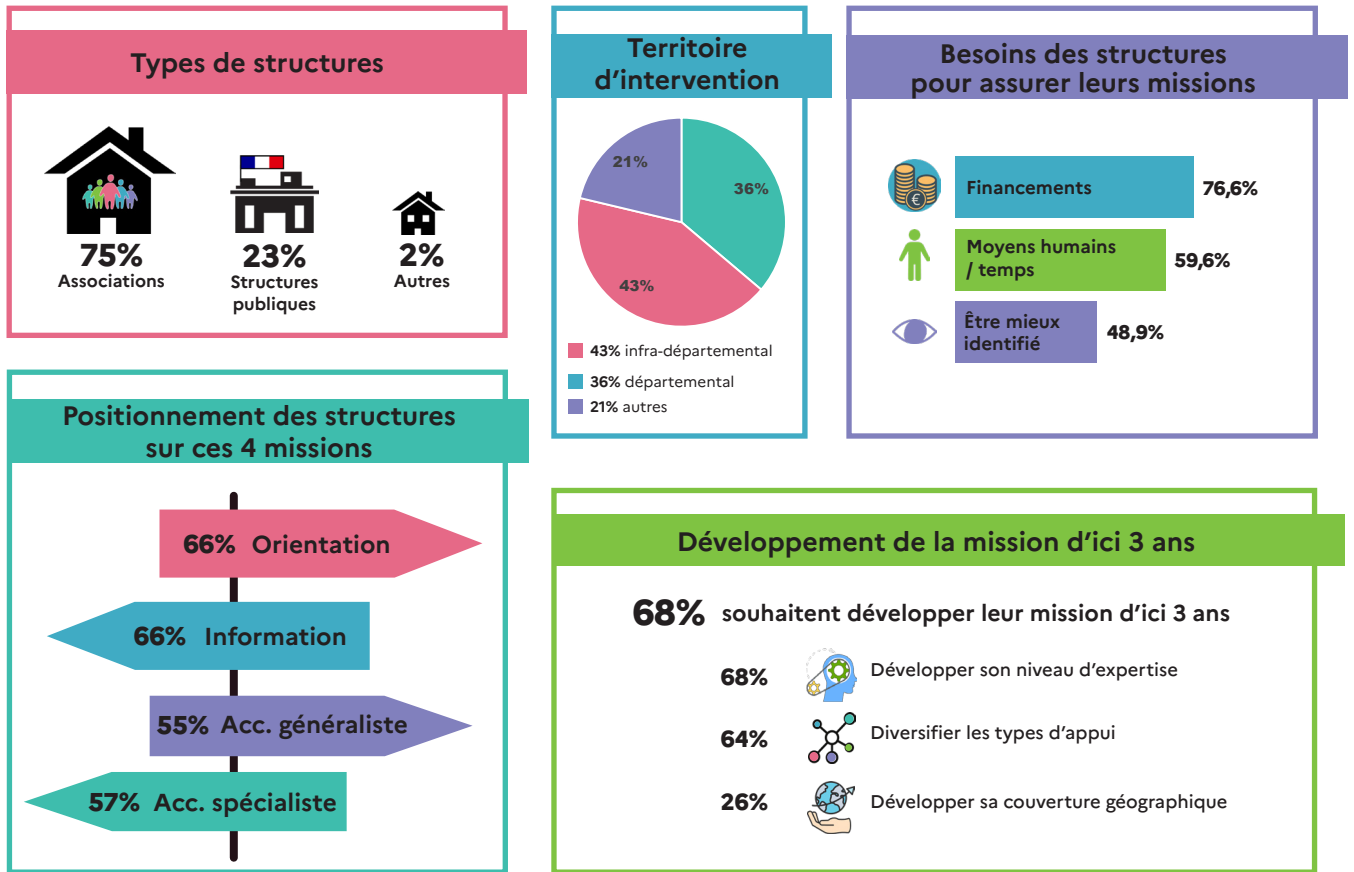
C'est un pari qu'il nous faut relever dès maintenant tout en ayant à l'esprit l'indispensable vigilance de l'égalité territoriale au sein de notre vaste région. Sachons associer le plus grand nombre de partenaires et d'acteurs dans cette démarche novatrice et collégiale au service de l'intérêt général !

#### CONTACTS

**DRAJES Occitanie :**  
Martine ROUCHE  
[martine.rouche@region-academique-occitanie.fr](mailto:martine.rouche@region-academique-occitanie.fr)  
☎ 06 45 01 48 16

**Le Mouvement associatif Occitanie :**  
François DIBOT  
[francois.dibot@lemouvementassociatif.org](mailto:francois.dibot@lemouvementassociatif.org)  
☎ 06 01 80 71 65

# CHIFFRES CLÉS POUR LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT



## Le déploiement de Guid'Asso dans l'Hérault

La coanimation de Guid'Asso est portée dans l'Hérault par le SDJES 34 et PSL 34. Il a débuté en 2023 par un état des lieux visant à repérer les acteurs de l'appui aux associations.

Après la mise en place de 3 réunions « départementales » pour informer du lancement du dispositif, 8 rencontres territoriales ont permis de mobiliser plus de 120 acteurs (associatifs ou autres) autour d'ateliers thématiques liés à l'aide aux associations. Cette démarche a permis de diffuser et d'explicitier le questionnaire d'état des lieux. C'est une cinquantaine de structures qui ont répondu sur Démarches simplifiées, dressant ainsi une esquisse du paysage de l'appui aux associations.

En 2024, le lancement de l'attribution des marques a débuté par l'appel à candidature pour le niveau « accompagnateur généraliste ». 2 structures, sur les 8 candidatures reçues, se sont vu attribuer la marque. Il s'agit des associations Profession Sport Loisirs 34 et Scopie.

L'appel à candidature pour les marques « Accompagnateur Spécialiste » et « Information » sont en cours. 3 rencontres sont organisées pour permettre aux structures intéressées de venir échanger sur les cahiers des charges et les modalités de candidature. Enfin, c'est l'appel à candidature pour la marque « Orientation » qui sera lancé.

Au final, l'attribution des marques devra permettre aux associations héraultaises de trouver rapidement un interlocuteur proche, capable de répondre à ses préoccupations, l'accompagner ou l'orienter. La coanimation départementale, avec le soutien technique de l'équipe régionale, sera en charge d'animer ce réseau. En effet, il s'agira d'assurer une veille d'information, le partage d'outils et de pratiques, et des actions de formation ou de montée en compétence.

<b>CONTACTS</b>	<b>SDJES de l'Hérault</b> : Matthieu FRIEN <a href="mailto:ce.sdjes34.vieasso@ac-montpellier.fr">ce.sdjes34.vieasso@ac-montpellier.fr</a>	<b>Profession Sports Loisirs 34</b> : Linda TABET <a href="mailto:linda.tabet@profession-sport-loisirs.fr">linda.tabet@profession-sport-loisirs.fr</a> ☎ 07 65 25 50 95
-----------------	--	---